



## Prix gaz naturel fournisseur social Relevé des compteurs juin 2010

### 1. LES PRIX POUR LES BENEFICIAIRES DU TARIF SOCIAL

<b>Prix maximal</b>	<b>PRIX PAR kWh</b> <b>EUROCENT</b>
Valable du 1 février 2010 au 31 juillet 2010	2,83019

#### POUR INFORMATION:

Les prix indiqués sont arrondis. Ils se rapportent à un mois complète de consommation et s'entendent TVA incluse.

Le fournisseur social applique ces tarifs conformément aux directives de la CREG (Commission pour la Régulation de l'Electricité et du Gaz).



## 2. TARIF STANDARD (valable du 1 janvier au 30 juin 2010)

consommation <= 5 000 kWh sur base annuelle (1)	Energie	Frais de distribution*		Activité de comptage	TOTAL (cotisations et supplém. incl., voir 3.)	
	EUROCENT par kWh	EURO par AN			EUROCENT par kWh	EURO par AN
Gaselwest	5,33287	2,42489	16,19	7,27	7,91322	23,46
Imea	5,34370	2,23126	14,71	7,27	7,73042	21,99
Imewo	5,34159	2,82246	18,73	7,27	8,31951	26,00
Intergem	5,34200	2,24932	14,93	7,27	7,74678	22,20
Iveka	5,34522	2,26848	15,20	7,27	7,76916	22,47
Iverlek	5,34035	2,16431	14,45	7,27	7,66012	21,72
Sibelgaz Nord	5,34064	2,76251	17,64	7,27	8,25861	24,91

consommation > 5000 kWh sur base annuelle (1)	Energie	Frais de distribution*		Activité de comptage	TOTAL (cotisations et supplém. incl., voir 3.)	
	EUROCENT par kWh	EURO par AN			EUROCENT par kWh	EURO par AN
Gaselwest	4,69335	1,32242	71,32	7,27	6,17123	78,59
Imea	4,69008	0,68562	92,00	7,27	5,53116	99,27
Imewo	4,69371	1,09553	105,08	7,27	5,94470	112,35
Intergem	4,69746	1,10561	72,12	7,27	5,95853	79,39
Iveka	4,70460	0,94004	81,61	7,27	5,80010	88,89
Iverlek	4,69710	1,01347	71,98	7,27	5,86603	79,26
Sibelgaz Nord	4,74973	1,15767	97,89	7,27	6,06286	105,16

\* De distributienetvergoeding bestaat dus uit 2 componenten:

- 1) een vaste term die varieert ifv de verbruiksperiode in de afrekening (Euro/jaar)
- 2) een vergoeding ifv het aangerekende verbruik (Eurocent/kWh)



### 3. COTISATIONS ET SUPPLEMENT 2010 (2)

NON compris dans les prix pour les bénéficiaires du tarif social spécifique repris sous 1.)

	Prix par kWh EUROCENT
<b>Cotisation sur l'énergie (pas d'application pour les tarifs sociaux spécifiques)</b>	0,11966
<b>Cotisation fédérale</b>	0,01803
<b>Surcharge 'clients protégés' (TVA non applicable)</b>	0,01777
<b>TOTAL</b>	0,15546

(1) Sur base de la consommation annuelle, les tarifs correspondants sont appliqués. Les plages ne sont dès lors PAS cumulatives. Pour connaître le coût total, le résultat de la multiplication du montant unitaire dans la colonne "total eurocent par kWh" par le nombre de kWh, doit être additionné au montant de la colonne "total euro par an".

(2) Les adaptations de ces cotisations et supplément, de même que les taxes, cotisations, prélèvements et suppléments nouveaux sont facturés au prix coûtant au client.

La cotisation sur l'énergie s'élève depuis août 2003 à 0,11589 c/kWh hors TVA pour une consommation de moins de 976.944 kWh par an et par client final, à l'exception des clients bénéficiant du tarif social spécifique.

Depuis le 01/01/2007 la cotisation sur l'énergie s'élève à 0,09889 c€/kWh hors TVA.

La cotisation fédérale pour la période de janvier à avril 2004 s'élève à 0,01288 c/kWh. Elle est soumise à la TVA depuis le mois d'avril 2004.

De mai à décembre 2004, elle est de 0,01205 c/kWh, hors TVA.

De janvier à avril 2005, elle est de 0,01239 c/kWh, hors TVA.

De mai à décembre 2005, elle est de 0,01050 c/kWh, hors TVA.

Depuis janvier 2006, elle s'élève à 0,01252 c/kWh, hors TVA.

Depuis janvier 2008, elle s'élève à 0,01151 c/kWh (cfr site CREG, version 19/12/2007)

Depuis janvier 2009, elle s'élève à 0,01151 c/kWh (cfr site CREG, version 24/12/2008)

Depuis janvier 2010, elle s'élève à 0,01490 c/kWh exclusif TVA (cfr site CREG, version 15/12/2009)

La surcharge 'clients protégés' se monte à 0,00382 c/kWh pour 2004, 0,00481 c/kWh pour 2005. Elle est d'application depuis janvier 2004. Elle n'est PAS soumise à la TVA.

Depuis janvier 2006, elle s'élève à 0,00878 c/kWh.

Depuis janvier 2007, elle s'élève à 0,00867 c/kWh.

Depuis janvier 2008, elle s'élève à 0,01570 c/kWh (cfr site CREG, version 19/12/2007)

Depuis janvier 2009, elle s'élève à 0,01570 c/kWh (cfr site CREG, version 24/12/2008)

Depuis janvier 2010, elle s'élève à 0,01777 c/kWh (cfr site CREG, version 15/12/2009)

#### POUR INFO:

Les montants mentionnés sous 2. et 3. s'entendent TVA comprise.

Le tarif standard n'est PAS indexé durant la période de validité.

Le fournisseur social applique ces tarifs conformément aux directives de la CREG (Commission pour la Régulation de l'Electricité et du Gaz).

*Les prix sont valables sur le territoire des gestionnaires de réseau de distribution mentionnés en haut de page, pour peu que ceux-ci soient en charge de la gestion des réseaux d'électricité et/ou de gaz naturel.*